

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARCILLÉ
Séance du 14 février 2023**

2023/2

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCILLÉ, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERNARD Éric, Maire.

Convocation : 10/02/2023

Présents : Mesdames BELLI Chantal, BELLO Marie-Hélène, BOUTEVILAIN Marie-Claude, HILLAIRET Béatrice, PROUST Katia, Messieurs AIME Sébastien, BERNARD Éric, BERNARD Sébastien, BERTRAND Stéphane, CHAUVET Jean-François, NOCQUET Olivier, ROY Christophe.

Absents excusés : Mesdames GALLOT-FOUET Marina, (Pouvoir à PROUST Katia), GEORGES Véronique, (Pouvoir à BELLO Marie-Hélène), INGRAND Véronique (Pouvoir à HILLAIRET Béatrice) Messieurs LÉBOUCHER Nicolas (Pouvoir à BERNARD Eric)

Absent : Monsieur GIBAUD Thierry

Secrétaire de séance : Madame BELLO Marie-Hélène

Membre en exercice : 17

Nombre de votants : 16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10/01/2023

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : PROJET TONNELLE : Validation de l'esquisse

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte Claire ARCHIMBAUD a été missionnée pour répondre au projet d'extension et de réhabilitation du préau actuel de la Tonnelle.

Lors de la réunion qui s'est tenue le mercredi 8 février, elle a présenté des esquisses pour lesquelles les élus ont demandé de revoir la surface et l'implantation de la cuisine d'une part, et l'accès aux toilettes d'autre part (élimination d'une porte donnant directement sur la salle de réception)

Elle a donc soumis deux nouvelles versions :

- Version 1 : cuisine située à l'endroit du local de rangement actuel, à savoir dans le fond
- Version 2 : cuisine située à proximité de l'entrée principale

Le Maire propose aujourd'hui de valider l'une des deux esquisses afin de pouvoir avancer dans les différentes phases nécessaires à l'élaboration du projet, la prochaine étant de valider un plan de financement prévisionnel.

Après discussion, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal retient la version 2 présentant la cuisine proche de l'entrée.

QUESTIONS DIVERSES : Aucune

La séance est levée à 21h30.

Le Maire
BERNARD Éric

La Secrétaire,
Marie-Hélène BELLO

FEUILLET DE CLOTURE SEANCE DU 14/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCILLÉ, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERNARD Éric, Maire.

Convocation : 10/02/2023

Présents : Mesdames BELLI Chantal, BELLO Marie-Hélène, BOUTEVILAIN Marie-Claude, HILLAIRET Béatrice, PROUST Katia, Messieurs AIME Sébastien, BERNARD Éric, BERNARD Sébastien, BERTRAND Stéphane, CHAUVET Jean-François, NOCQUET Olivier, ROY Christophe.

Absents excusés : Mesdames GALLOT-FOUET Marina, (Pouvoir à PROUST Katia), GEORGES Véronique, (Pouvoir à BELLO Marie-Hélène), INGRAND Véronique (Pouvoir à HILLAIRET Béatrice) Messieurs LEBOUCHER Nicolas (Pouvoir à BERNARD Eric)

Absent : Monsieur GIBAUD Thierry

Secrétaire de séance : Madame BELLO Marie-Hélène

Membre en exercice : 17

Nombre de votants : 16

Délibération n°	Objet de la délibération	Décision
07 2023	Projet Tonnelle : Validation de l'esquisse	Approuvée

Signature de l'exécutif

Eric BERNARD, Maire

Signature du secrétaire de séance

Marie-Hélène BELLO